

7666/1/23 REV 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 juin 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 juin 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL relative à une mesure d'assistance au titre de la
facilité européenne pour la paix afin de soutenir les forces armées nigériennes

E 17817

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**